



Centre hospitalier de Périgueux



DG TL/MHG



## DECISION N° 109 572

### DELEGATION DE SIGNATURE

#### LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER

- . Vu les articles L6143.7 et D714.12.1 du Code de la Santé Publique ;
- . Vu la convention de direction commune du 2 novembre 2015 entre le Centre Hospitalier de PERIGUEUX, le Centre Hospitalier de LANMARY, le Centre Hospitalier de SARLAT et le Centre Hospitalier de DOMME ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Monsieur Thierry LEFEBVRE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Madame Muriel POUmeroULIE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, Directeur Adjoint aux Centre Hospitalier de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;

### DECIDE

**Article 1** : en cas d'absence de Monsieur Thierry LEFEBVRE, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME à compter du 1er janvier 2016, délégation de signature est donnée, pour le Centre Hospitalier de LANMARY à :

- Madame **Muriel POUmeroULIE**, Directeur Délégué au Centre Hospitalier de LANMARY.

**Article 2** : la présente décision prend effet le 1er janvier 2016.

Périgueux, le 29 février 2016

Le Directeur,

Thierry LEFEBVRE



.Diffusion : Cadres de Direction – Secrétariat de la DRH (pour classement).